

CALENDRIER 2022-2023 – FACULTÉ D'ÉDUCATION

	Trimestre automne 2022	Trimestre hiver 2023	Trimestre été 2023	Demi-trimestre mai-juin 2023	Demi-trimestre juillet-août 2023
Journée d'accueil	Date indiquée par le programme	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	29 août Exception : BEPP II, III et IV : les stages débutent selon les calendriers des centres de services scolaires. BEP : Des activités pédagogiques débutent deux fins de semaine plus tôt. BASS II et III : les activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel débutent selon le calendrier du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke	5 janvier Exception : BEPP II et III, les stages débutent selon les calendriers des centres de services scolaires. BASS III : les activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel débutent selon le calendrier du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke	1 ^{er} mai	1 ^{er} mai	28 juin
Activités de la Rentrée	31 août et 1 ^{er} septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	6 septembre	9 janvier	1 ^{er} mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre ou autre date indiquée par le programme ¹	21 janvier ou autre date indiquée par le programme ¹	21 mai ou autre date indiquée par le programme ¹	Date indiquée par le programme ¹	Date indiquée par le programme ¹
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre ou autre date indiquée par le programme ²	21 janvier ou autre date indiquée par le programme ²	21 mai ou autre date indiquée par le programme ²	Date indiquée par le programme ²	Date indiquée par le programme ²
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2023)	21 janvier (stage été 2023)	15 mai (stage automne 2023)	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme
Entrevues des stages coopératifs	Tout au long des trimestres, incluant pendant les semaines de relâche				s/o
Fin des stages coopératifs	16 décembre	21 avril	11 août	s/o	s/o
Fin du trimestre	23 décembre	28 avril ³	25 août	27 juin	25 août
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	29 et 30 avril	26 et 27 août	s/o	26 et 27 août

SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 5 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 30 septembre Élections provinciales : 3 octobre Jour de l'Action de grâce : 10 octobre	Vendredi saint : 7 avril Pâques : 8 au 10 avril	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin Fête du Canada : 30 juin	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin	Fête du Canada : 30 juin
Journée réservée aux activités étudiantes	1 ^{er} septembre Exception : BEPP II, III et IV en stage BASS II et III (maintien des activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel)	25 janvier Exception : BEPP III en stage BASS III (maintien des activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel)	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	24 au 28 octobre Exception : BEPP IV en stage	27 février au 3 mars	S'il y a lieu, déterminer par le programme	S'il y a lieu, déterminer par le programme	S'il y a lieu, déterminer par le programme
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	24 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	19 au 22 mai	19 au 22 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le www.USherbrooke.ca/registraire/calendriers/

Note 1 : Dans le respect de l'article 4.1.5 du Règlement des études

Note 2 : Dans le respect de l'annexe 6 du Règlement des études

Note 3 : Les étudiantes et les étudiants du Baccalauréat en psychoéducation (1^{ère} année) termineront l'activité pédagogique PSE195 le 5 mai 2023